



Estimation des frais scolaires

Nom et prénom de l'élève
 Classe des grenouilles : M3
 Adresse des parents

OBJET : Estimation du montant des frais réclamés par notre école et de leur ventilation en vue de l'année scolaire 2023 - 2024

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-après l'estimation du montant des frais réclamés par notre école et de leur ventilation.¹

DANS SA MISSION D'ENSEIGNEMENT

	Description	Quantité	Prix à l'unité
FRAIS SCOLAIRES OBLIGATOIRES			
ACTIVITÉ SPORTIVE	MAYFAIR animations Car	1X/an	Offert par l'école 15€
Activités culturelles	Cap Sciences (à l'école)	3X / an	Offert par l'école
	Animation artistique (à l'école)	1X / an	8 €
	Musée Horta	1X/ an	2,50 €
	Musée de la BD	1X/ an	Gratuit
	Musée WIELS	1X/ an	Gratuit
	Réserve naturelle de Jette : Poelbos	1x/ an	5 €
	Ferme pédagogique Mini-Europe	1x/ an 1x/ an	Gratuit 10 €
DÉPLACEMENT VERS LES ACTIVITÉS CULTURELLES	Transports en commun	Abonnement	Gratuit
SÉJOUR PÉDAGOGIQUE AVEC NUITÉSES	/	/	/
ACHAT GROUPÉ*	/	/	/
FRAIS SCOLAIRES FACULTATIFS			
SORTIE DE FIN D'ANNÉE	Journée à la mer (train + glace)	1x	8€

HORS MISSION D'ENSEIGNEMENT : TARIF DES SERVICES PROPOSÉS

	Quantité	Prix à l'unité
ACCUEIL DU TEMPS DE MIDI	1x/mois	15€
GARDERIE DU MATIN – DÈS 7H30	/matin	2€
GARDERIE DU SOIR – DÈS 15H15	/soir	2€
GARDERIE DU MERCREDI	/jour	4€
GARDERIE CONFÉRENCES PÉDAGOGIQUES	/jour	6€
CONVIVIALITÉ FRITES	1x/mois	1.5€

Nous attirons votre attention sur le fait que le Conseil de participation a mené une réflexion sur les frais réclamés, et plus particulièrement ceux qui sont liés à des activités culturelles et sportives s'inscrivant le projet d'établissement, conformément à l'article 69 du décret du 24 juillet 1997.

Au niveau des modalités de paiement, les paiements se font mensuellement.

- Via le compte BE67 7320 2208 0887 en mentionnant le nom et prénom de l'élève ainsi + le mois.
- Via une enveloppe

Par ailleurs, nous vous informons que les factures impayées les années scolaires précédentes seront reportées. Vous reconnaissez ainsi que ces montants sont dus à l'école et que celle-ci peut donc continuer à vous les réclamer, notamment dans le cadre d'un échelonnement de paiement².

Toute facture impayée fait l'objet d'une mise en demeure formelle. A partir de celle-ci, des intérêts de retard et des frais administratifs vous seront réclamés.

En cas de difficultés financières, des solutions peuvent être trouvées. Ainsi, un échelonnement de paiement peut être demandé. La Direction est à votre écoute, par téléphone ou sur rendez-vous, et ce dans la plus grande discrétion.

D'avance, nous vous remercions vivement et restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez recevoir au sujet des frais réclamés par l'école.

La Direction F.F.

Verhelle Benjamin

Signature des parents